

Les tests d'évacuation ratés par Sunwing démontrent que le ratio d'un agent de bord pour 50 passagers compromet la sécurité

Malgré trois échecs, Transports Canada permet maintenant à Sunwing d'opérer avec moins d'agents de bord

Ottawa, Ontario – Des documents déposés en cour aujourd'hui par le Syndicat canadien de la fonction publique révèlent que Sunwing a échoué à trois reprises le test d'évacuation que l'entreprise devait absolument réussir avant de pouvoir appliquer la norme d'un agent de bord pour 50 sièges passagers sur ses vols.

« Malgré les échecs répétés, au lieu de reconnaître que le ratio d'un pour 50 est moins sécuritaire pour les passagers, Transports Canada a plutôt décidé de modifier la procédure normale pour permettre à Sunwing de passer le test à la quatrième tentative. C'est carrément irresponsable car, en situation réelle d'urgence, les passagers dont la vie est en jeu n'ont droit qu'à une seule chance, pas une de plus », a déclaré le président national du SCFP, Paul Moist. Le président de la Division du transport aérien du SCFP, Michel Cournoyer, a fait écho à ces propos.

Les tests menés par Sunwing se sont déroulés les 22 et 27 novembre 2013. Par trois fois, l'évacuation de l'appareil n'a pas été effectuée dans le temps requis. L'inspecteur de Transports Canada, Luc Mayne, a ensuite décidé qu'une consigne orale de sécurité pourtant obligatoire lors d'une évacuation n'avait pas à être donnée et le quatrième essai a réussi.

Un représentant en santé et sécurité du SCFP, Josh Walsh, était présent lors des tests. Dans sa déclaration sous serment transmise à la Cour fédérale, il affirme avoir fait part à l'inspecteur Mayne de son inquiétude quant à cette modification de dernière minute à la procédure standard. Il s'est simplement fait répondre : « Je sais ce que je fais ».

Depuis le premier décembre 2013, le ratio d'un agent de bord pour 50 passagers est en vigueur sur les vols de Sunwing.

À la lumière de la manipulation de la procédure pratiquée par Transports Canada et des dangers qui pourraient en découler pour les passagers, le SCFP a demandé à la Cour fédérale de procéder à un examen judiciaire de la décision permettant à Sunwing de mettre le ratio d'un agent de bord pour 50 sièges passagers en application. Le syndicat a aussi demandé à la Cour de suspendre l'exemption à la norme actuelle d'un agent de bord pour 40 passagers accordée au transporteur par Transports Canada.

Les 1000 agents de bord de Sunwing sont représentés par le SCFP. Au total, le SCFP représente plus de 10 000 agents de bord au service d'Air Canada, d'Air Transat, de Calm Air, de Canadian North, de Canjet, de Cathay Pacific, de First Air et de Sunwing.

-30-

Pour en savoir plus :

Philippe Gagnon
Agent des communications, SCFP
613 894-0146, pgagnon@scfp.ca

hgb*sepb491